

Hotspot ouvert au public

Le système Hotspot WIFI

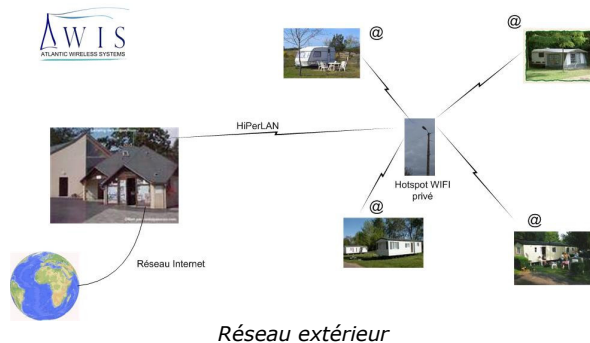
Le but de ce système est de proposer un service complémentaire au public.

Le client :

- Il dispose d'une connexion WIFI sur son lieu de villégiature,
- Il utilise son ordinateur personnel (fichiers de travail, messagerie professionnelle, etc...)

L'exploitant :

- Un vrai service complémentaire est proposé au public,
- La vente des tickets peut permettre un amortissement rapide de l'installation.
- Il gère ses temps de connexion (pas d'offre pré-établie)
- Il n'a pas d'achat de tickets à faire (pas d'avance de trésorerie inutile)
- Le système ne nécessite pas d'abonnement Internet secondaire
- Le réseau informatique de l'exploitant est protégé.



Principe :

- Le client acquiert un ticket limité dans le temps (payant ou gratuit) lui donnant accès à une connexion internet,
- Sur son ordinateur équipé en WIFI, il lance Internet Explorer.
- Une page d'accueil s'ouvre où il lui est demandé l'identifiant et le mot de passe du ticket fourni par l'exploitant.



Etape 1 : Le client demande un ticket à l'accueil (payant ou gratuit)



Etape 2 : Le client ouvre Internet Explorer



Etape 3 : Internet Explorer ouvre Automatiquement une page d'accueil pour renseigner le login et le mot de passe temporaire fourni à l'accueil

Seul pré-requis pour l'utilisateur : disposer d'un PC portable équipé d'une carte WIFI

Une fois connecté, le client peut utiliser Internet en toute liberté comme chez lui (messagerie outlook ou équivalent, navigation Internet, etc...).

Ce type de solution est aussi bien adapté aux petits sites (Bar, Hôtel, Bibliothèque municipale, BIJ, etc...) qu'aux sites étendus (Camping, Festival, Foire Expo, etc...), l'infrastructure mise en place étant spécifique à chaque cas.

La traçabilité demandée par la loi anti-terroriste est gérée en toute transparence protégeant ainsi l'exploitant de toute utilisation frauduleuse de son accès Internet